



Reparation amplificateur hifi

Par **solo carl**, le **08/01/2018 à 12:39**

Bonjour,

En mai 2014, j'ai confié un amplificateur hifi haut de gamme à réparer à un collègue spécialisé qui dirigeait une filiale dans la société où je travaille.

Peu après, notre patron commun congédie mon collègue, et coupe tous les ponts avec la filiale que mon ancien collègue rachète.

Depuis 2014 j'essais de récupérer mon amplificateur sans succès, mon ancien collègue reste muet (conflit avec son ancien patron (mon patron...)).

Je m'appête à faire une injonction de faire (je ne sais encore pas si je demande la réparation, ou la restitution de l'ampli, mais sachant que dans les 2 cas j'ai très peur que cet ancien collègue détériore encore plus mon ampli).

Questions :

- Cette affaire peut-elle être prescrite aux yeux de la justice
- Que puis-je faire pour récupérer mon ampli

Par **Visiteur**, le **08/01/2018 à 15:08**

Bonjour,

vous l'avez confié officiellement ou comme ça ? Sans papier ?

Par **solo carl**, le **08/01/2018 à 18:46**

comme ça, mais j'ai plusieurs courriels très explicites mettant en évidence mon souhait de faire réparer mon ampli et d'en payer le prix, avec un accord de l'autre partie...

mais cela reste que des courriels...